

LE COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS OU LITIGES RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS DE BORDEAUX

Président : Monsieur Jean-Yves MADEC
Président du Tribunal administratif de Pau

Vice-président : Monsieur Jean-Paul CHEVILLOTTE
Président de section honoraire de la Chambre régionale des comptes d'Aquitaine

1. Quel est son ressort territorial ?

Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Haute-Vienne, Corrèze, Creuse, Indre, Pyrénées-Atlantiques, Gers, Hautes-Pyrénées, Landes, Vienne, Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Haute-Garonne, Ariège, Aveyron, Lot, Tarn, Tarn-et-Garonne.

2. Quelles sont ses coordonnées ?

CCIRA de Bordeaux
103 bis, rue Belleville
BP 952
33063 BORDEAUX Cedex

Accueil téléphonique les mercredi et jeudi au 05.56.69.27.18 (**Mme Claire GACHET, secrétaire du CCIRA**)

Courriel : claire.gachet@direccte.gouv.fr